Union Interrégionale des Syndicats Pénitentiaires
FORCE OUVRIÈRE des Hauts-de-France

AGENTS PREJ ENTENDUS !

La directrice rectifie son erreur…

C'EST OFFICIEL ! LES AGENTS PREJ NE SERONT PAS SOUMIS AUX RETRAITS DE CONGES SUR LES POSITIONS DE TRAVAIL DITES « DISPO-DOMICILE ».

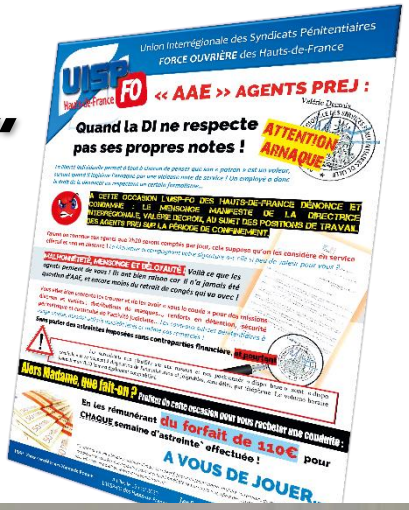
Union Interrégionale des Syndicats Pénitentiaires
FORCE OUVRIÈRE des Hauts-de-France

« AAE » AGENTS PREJ :

Quand la DI ne respecte pas ses propres notes !

ATTENTION ARNAQUE

Répondre

lun. 18/05/2020 19:37

Précision situation administrative des agents PREJ durant la période de confinement

DECROIX Valerie; GADOIN Pierre; LECLERCQ Aurélie; DESCAMPS Valerie; ROBERT Anthony; GINGUENE Marc

DISP Lille - FT DRHRS 05 - DIOS - annule et remplace.pdf
609 KB

En complément de ma précédente transmission,

Conformément aux dispositions de la note de service du 24 mars 2020, les agents PREJ vont être placés dans une situation d'attente à domicile comme le sont les agents de l'ERIS.
Un poids horaire journalier de 7h10 leur sera comptabilisé.

Les CA RTT qui seront prélevés de façon automatique sur Origine pour la **période 1** leur seront restitués a posteriori.

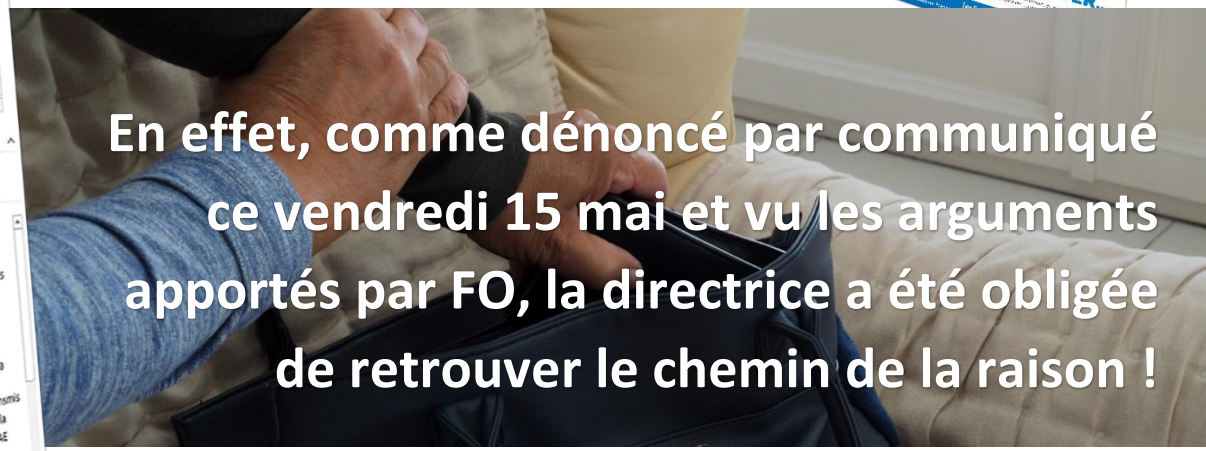
En effet, comme dénoncé par communiqué ce vendredi 15 mai et vu les arguments apportés par FO, la directrice a été obligée de retrouver le chemin de la raison !

Et maintenant que fait-on ? L'Administration nous fait-elle des cadeaux ?

NON

NÉANMOINS :

Il faut tout de même garder à l'esprit que sans les remontées du terrain, et sans interventions syndicales, **les agents auraient été victimes d'un vol !**

Maintenant,

FO EXIGE

le paiement des astreintes !